

La loi rend obligatoire  
la complémentaire santé  
pour tous les salariés  
**Nous sommes là !**



**FlexéoSanté**

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ  
POUR TOUS LES SALARIÉS

 AG2R LA MONDIALE

**ViaSanté**  
MUTUELLE



# La complémentaire santé, un enjeu précieux pour votre entreprise

## **VIASANTÉ, UN SPÉCIALISTE POUR APPLIQUER LA LOI SUR LA COMPLÉ- MENTAIRE SANTÉ OBLIGATOIRE**

Tous les salariés qui n'ont pas une complémentaire santé souscrite dans le cadre de leur entreprise devront en bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

À cette date, les entreprises auront l'obligation d'instaurer un régime santé, non familial, cofinancé à minima à 50% par l'employeur.

Si un accord de branche a été négocié, les entreprises garderont la liberté de retenir le ou les organismes assureurs de leur choix, tout en respectant une procédure transparente de mise en concurrence.

## **DES GARANTIES ADAPTÉES À VOS BESOINS**

Pour se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur la généralisation de la complémentaire santé, les entreprises peuvent compter sur l'offre collective VIASANTÉ/AG2R LA MONDIALE.

Vous choisissez la protection qui vous convient :

- une garantie répondant uniquement aux obligations réglementaires,
- une garantie correspondant à la protection sociale que vous désirez pour vos salariés.

Cette offre peut s'enrichir de sur-complémentaire pour assurer vos salariés au plus près de leurs besoins de santé.

SANTÉ • PRÉVENTION • ENGAGEMENT • PROXIMITÉ • PERTINENCE • RÉACTIVITÉ • INNOVATION  
ÉCOUTE • SOLIDARITÉ • ESPRIT D'ENTREPRISE • DISPONIBILITÉ • PERFORMANCE • AGILITÉ

# Complémentaire et sur-complémentaire, quel accompagnement ?



## ÉCOUTER VOS BESOINS ET CEUX DE VOS SALARIÉS

Nos solutions sont le résultat d'une écoute attentive de vos besoins et de ceux de vos salariés.

Ces solutions s'appuient sur le diagnostic conseil que nous établirons ensemble et qui nous permettra d'élaborer l'offre qui correspond à votre situation.

Nos conseillers ainsi que nos gestionnaires s'engagent à vos côtés lors de la mise en place de vos garanties et également tout au long de la vie du contrat.

Nous vous apporterons notre conseil et expertise sur les évolutions réglementaires impactant votre entreprise en matière de protection sociale et mettront à votre disposition régulièrement des supports utiles à vos salariés et le cas échéant à vos partenaires sociaux.

## FAIRE DE LA PROTECTION SOCIALE UNE DIMENSION FORTE DE VOTRE ENTREPRISE

VIASANTÉ Mutuelle ne se limite pas au seul versement de prestations. Elle donne accès à un réseau de services de soins qu'elle a développé en propre ou en partenariat avec d'autres acteurs pour permettre à ses adhérents de bénéficier du Tiers-Payant et d'autres avantages (magasins d'optique, espaces d'audition, cabinets dentaires, cliniques, maisons de retraite...).

VIASANTÉ Mutuelle et AG2R LA MONDIALE engagent chaque année des opérations de prévention auxquelles elles convient leurs adhérents, et certaines d'entre elles, peuvent être conduites au sein de votre entreprise.





# Pour votre protection sociale, l'alliance AG2R LA MONDIALE/VIASANTÉ

Afin de répondre aux nouvelles obligations qui incomberont aux entreprises, la Mutuelle VIASANTÉ s'est alliée au Groupe AG2R LA MONDIALE pour constituer une mutuelle de taille nationale, reconnue et répondant aux demandes du marché. Avec ce rapprochement, VIASANTÉ est totalement en mesure de proposer à toutes les entreprises françaises une offre compétitive répondant aux enjeux de la nouvelle loi sur la généralisation de la complémentaire santé.

Nous apportons également à vos salariés des solutions nouvelles qui complètent facilement la couverture santé que vous aurez mise en place.

## AG2R LA MONDIALE

- 1 entreprise sur 4 en France adhère au Groupe AG2R LA MONDIALE.
- 1<sup>er</sup> groupe de protection sociale pour tous.
- AG2R LA MONDIALE est au service de plus de 9 millions d'assurés et d'ayants droit.

## VIASANTÉ MUTUELLE

- 1 million de personnes protégées
- 600 millions d'euros de cotisation
- L'un des 5 premiers acteurs mutualistes de la santé
- Une présence nationale



Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le n° SIREN 777 927 120.  
Siège social : Mutuelle VIASANTÉ  
104-110, boulevard Haussmann - 75008 PARIS.  
Document non contractuel à caractère publicitaire.  
Soleiádo Communication

 AG2R LA MONDIALE

**ViaSanté**  
MUTUELLE

[www.viasante.fr](http://www.viasante.fr)